

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1322

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Blin, M. Reda, M. Emmanuel Maquet, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Meunier, Mme Audibert, Mme Corneloup, M. Cinieri, Mme Boëlle, M. Aubert, M. Pauget, M. Di Filippo, M. Cattin, Mme Louwagie, M. Descoeur, M. Jean-Claude Bouchet, M. Parigi et Mme Tabarot

TITRE

Compléter l'intitulé du projet de loi par les mots :

« et la lutte contre le séparatisme islamiste »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 2 octobre 2020, le Président de la République Emmanuel MACRON avait dans un discours aux Mureaux dressé une ambition pour la France, face à la menace du « séparatisme islamiste » selon ses propres mots.

Il exhortait alors au « réveil républicain ».

Si ce projet de loi comporte des évolutions satisfaisantes, il n'en demeure pas moins que les objectifs de ce texte doivent être identifiés : il ne s'agit pas seulement de garantir le respect des principes républicains mais également de lutter contre ceux qui veulent faire sécession avec la France.

« Mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du monde » (Camus). Nous nous devons d'être fermes et clairs : nous ne pouvons viser un exercice d'équilibriste sémantique.

Tel est l'objet du présent amendement.